BAIL MOBILITÉ

Contrat de location meublée d'habitation — Usage temporaire

Cadre légal : Loi n°89-462 du 6 juillet 1989, modifiée par la loi ELAN (n°2018-1021). Durée : 1 à 10 mois. Contrat **non renouvelable**. **Aucun dépôt de garantie ne peut être exigé** (art. 25-12). Le locataire doit justifier d'une situation de mobilité prévue par la loi.

■ Modèle à compléter et adapter à votre situation. Vérifiez la conformité avec la réglementation en vigueur (encadrement des loyers, diagnostics, annexes obligatoires) avant toute signature. En cas de doute, faites relire par un professionnel.

I. Désignation des parties

1.1 — Bailleur

Nom / Prénom ou Raison sociale	**Qualité (personne physique, SCI, indivision…)** .....
Adresse complète	**Email** .....
Téléphone	**SIRET (si personne morale)** .....

1.2 — Mandataire / Gestionnaire (si applicable)

Remplir uniquement si la gestion est confiée à un tiers. Joindre le mandat ou l'autorisation écrite.

Nom / Raison sociale	**N° carte professionnelle (si agent immobilier)** .....
Adresse	**Email / Téléphone** .....

1.3 — Locataire(s)

Nom / Prénom (locataire 1)	**Date et lieu de naissance** .....
Adresse actuelle	**Email / Téléphone** .....
Nom / Prénom (locataire 2 — colocation)	**Date et lieu de naissance** .....

II. Objet du contrat — Logement meublé

Modèle indicatif — Vérifiez la conformité avec la réglementation en vigueur avant signature.

2.1 — Description du logement

Adresse complète du logement	**Étage / Bâtiment / Digicode** .....
Type (studio, T2, T3…)	**Surface habitable (m²)** .....
Dépendances incluses (cave, parking, local vélo…)	**Équipements communs inclus** .....

2.2 — Motif d'éligibilité à la mobilité

Le locataire doit justifier d'une des situations ci-dessous. Conserver le justificatif au dossier.

■ Études	■ Stage	■ Mission professionnelle	■ Formation
■ Mutation	■ Service civique	■ Autre (préciser)	

Précision / nature du justificatif (établissement, employeur, convention…)
.....

III. Date de prise d'effet et durée

■ Durée : entre 1 et 10 mois. Le bail n'est pas renouvelable tacitement. Une prolongation par avenant reste possible dans la limite légale.

Date de début (prise d'effet)	**Date de fin** .....
Durée en mois	**Heure de prise de possession** .....

IV. Conditions financières

4.1 — Loyer et charges

Loyer mensuel (€)	**Charges (€)** .....
Nature des charges : ■ Forfait ■ Provision avec régularisation annuelle	**Total mensuel charges comprises (€)** .....
Date d'échéance mensuelle (ex. : le 1er)	**Mode de paiement (virement, chèque…)** .....

4.2 — Encadrement des loyers (si applicable)

Modèle indicatif — Vérifiez la conformité avec la réglementation en vigueur avant signature.

Dans les zones soumises à encadrement, vérifiez le loyer de référence majoré avant de fixer le montant.

Loyer de référence majoré applicable (€/m²/mois)	Complément de loyer (€) et justification
.....	.....

4.3 — Dépôt de garantie

■ Le bail mobilité ne prévoit **pas** de dépôt de garantie (art. 25-12 loi du 6 juillet 1989). Toute clause le prévoyant est réputée non écrite.

V. Garanties

Type de garantie :
■ Visale (Action Logement) ■ Caution personne physique ■ Autre : .....

Nom / Prénom du garant (si caution)	Coordonnées du garant
.....	.....
N° de visa Visale (si applicable)	**Date de validité**
.....	.....

VI. Obligations des parties

Assurance habitation

Le locataire s'engage à souscrire et maintenir une assurance habitation couvrant les risques locatifs. Une attestation est remise au bailleur à l'entrée et sur demande.

Entretien courant

Le locataire assure l'entretien courant du logement et des équipements (décret du 26 août 1987). Toute dégradation anormale est à sa charge.

Signalement

Le locataire signale sans délai tout dysfonctionnement, panne ou dégradation affectant le logement.

Occupation des lieux

Le logement est loué à usage d'habitation principale temporaire exclusivement. Toute activité professionnelle ou sous-location est interdite sans accord écrit du bailleur.

Règlement de copropriété

Le locataire s'engage à respecter le règlement de copropriété et les règles de bonne conduite de l'immeuble.

VII. Résiliation

Le locataire peut résilier le bail à tout moment avec un préavis d'**un mois** (art. 25-8 loi du 6 juillet 1989), notifié par lettre recommandée avec AR ou acte d'huissier. Le bail prend fin de plein droit à l'échéance, sans reconduction tacite possible.

Modèle indicatif — Vérifiez la conformité avec la réglementation en vigueur avant signature.

Clause résolutoire : Le bail peut être résilié de plein droit, après mise en demeure infructueuse d'un mois, en cas de non-paiement du loyer ou des charges, de défaut d'assurance, de troubles graves de voisinage, ou d'utilisation des lieux contraire à leur destination.

VIII. Conditions particulières

Animaux de compagnie :
■ Autorisés ■ Non autorisés ■ Autorisés sous conditions : .....

Internet / abonnements inclus (préciser)
.....

Règles d'accès (badge, clés, digicode…)
.....

Autres conditions particulières
.....

.....	.....

IX. Annexes

Cocher les documents joints. La liste exacte des annexes obligatoires dépend du logement et de la réglementation en vigueur à la date de signature. Vérifiez avant de conclure.

■	Notice d'information (annexe réglementaire)
■	Diagnostic de performance énergétique (DPE)
■	État des risques et pollutions (ERP)
■	Diagnostic amiante (immeuble construit avant 1997)
■	Diagnostic plomb (immeuble construit avant 1949)
■	Diagnostic électricité et gaz (installation > 15 ans)
■	Inventaire détaillé du mobilier et des équipements
■	État des lieux d'entrée contradictoire
■	Règlement de copropriété (extraits applicables)
■	Attestation Visale ou acte de cautionnement
■	Autorisation de sous-louer (si applicable)

X. Inventaire du mobilier et des équipements (annexe)

Lister l'ensemble du mobilier et des équipements. Indiquer l'état de chaque élément : BE = Bon état · Us = Usage normal · Dég = Dégradé (préciser). Cet inventaire doit être signé par les deux parties.

Modèle indicatif — Vérifiez la conformité avec la réglementation en vigueur avant signature.

Pièce	Élément / Équipement	Qté	État	Observations
Salon	Canapé / fauteuil	1	■ BE ■ Us ■ Dég	
Salon	Table basse	1	■ BE ■ Us ■ Dég	
Salon	Télévision	1	■ BE ■ Us ■ Dég	
Chambre	Lit (préciser taille)	1	■ BE ■ Us ■ Dég	
Chambre	Armoire / commode	1	■ BE ■ Us ■ Dég	
Cuisine	Réfrigérateur	1	■ BE ■ Us ■ Dég	
Cuisine	Plaques de cuisson	1	■ BE ■ Us ■ Dég	
Cuisine	Four / micro-ondes	1	■ BE ■ Us ■ Dég	
Cuisine	Lave-vaisselle	1	■ BE ■ Us ■ Dég	
Salle de bain	Lave-linge	1	■ BE ■ Us ■ Dég	
	Luminaires		■ BE ■ Us ■ Dég	
	.....			
	.....			

XI. Signatures

Le présent bail est établi en autant d'exemplaires que de parties (bailleur, locataire(s), mandataire le cas échéant). Chaque partie reconnaît avoir reçu un exemplaire complet du bail et de toutes ses annexes.

Bailleur

Nom, prénom :

.....

Date :

.....

Signature :

Locataire (1)

Nom, prénom :

.....

Date :

.....

Signature :

Modèle indicatif — Vérifiez la conformité avec la réglementation en vigueur avant signature.

Locataire (2) — si colocation

Nom, prénom :

.....

Date :

.....

Signature :

Mandataire — si applicable

Nom, prénom :

.....

Date :

.....

Signature :

Modèle indicatif — Vérifiez la conformité avec la réglementation en vigueur avant signature.